

Bilan reproduction année 2019



ANEMIE INFECTIEUSE EQUINE (AIE) / DANGER SANITAIRE DE CATEGORIE 1**

La surveillance de l'anémie infectieuse équine (AIE) s'organise de plusieurs façons :

- Le dépistage : plusieurs stud-books ainsi que l'Etat imposent des dépistages systématiques pour les étalons en amont de la saison de monte respectivement pour les étalons utilisés en monte naturelle et en insémination artificielle. En 2019, aucun cas n'a détecté en France via ce suivi officiel.
- Le diagnostic sur des équidés présentant des signes cliniques compatibles avec l'AIE :
 - o le RESPE inclut un test de de Coggins dans son protocole « Piro-Like » (fièvre isolée).
 - O Sur des suspicions cliniques faites par des vétérinaires sanitaires ou lors d'enquêtes épidémiologiques.

17 cas d'AIE répartis dans 7 foyers ont été confirmés chez des chevaux de loisir dans la moitié Sud de la France (cf carte) en février, mai, août et octobre 2019. Les chevaux positifs ont été euthanasiés et les mesures règlementaires prises autour des foyers (restriction des mouvements, zone de surveillance, screening) et les enquêtes épidémiologiques se poursuivent. Plus d'information sur les foyers du mois d'octobre ici.

ARTERITE VIRALE EQUINE (AVE) / DANGER SANITAIRE DE CATEGORIE 2**

L'artérite Virale Equine est également surveillée par :

Le dépistage dans le cadre de la monte par certains Stud-books et l'Etat, avec des analyses obligatoires sur les étalons et / ou sur les juments. En 2019, 5 séroconversions ont été détectées par ce biais, mais aucun cas clinique.

Le diagnostic d'équidés présentant des signes cliniques compatibles avec l'AVE : 2 avortements dus à l'AVE ont été confirmés dans le Calvados et la Manche en septembre 2019 ; 2 cas respiratoires ainsi que de nombreuses séroconversions ont également été confirmés dans le foyer du Calvados montrant une circulation importante du virus dans la structure

Le Laboratoire National et Européen de référence (LNR / LRUE), ANSES, site de Normandie, et le RESPE ont mené des enquêtes épidémiologiques en collaboration; certaines sont toujours en cours. Si les analyses sérologiques ont montré la circulation du virus au sein des foyers, des mesures sanitaires strictes ont permis de prévenir la contamination d'autres structures.

METRITE CONTAGIEUSE DES EQUIDES (MCE) / DANGER SANITAIRE DE CATEGORIE 2**

La Métrite Contagieuse des Equidés est également surveillée via :

- Le dépistage dans le cadre de la monte par certains Stud-books et l'Etat avec des analyses obligatoires sur les étalons et/ou les juments.
- Le diagnostic d'équidés présentant des signes cliniques de métrites : 4 cas de MCE ont été confirmés par le LNR/LRUEen 2019. Le 1^{er} cas chez un entier Pur-Sang de 4 ans, stationné temporairement dans le Gard dans l'attente de son exportation. Retrouvez plus d'information en ligne. Les 2ème et 3ème cas chez une poulinière Connemara de 10 ans en Gironde, qui présentait une métrite purulente 60 jours après une saillie en monte naturelle. L'étalon ayant sailli la jument était également positif. Retrouvez plus d'information en ligne. Le 3ème cas chez un entier Lipizzan stationné dans l'Hérault. Ce cas ayant été confirmé le 18 décembre, l'enquête est en cours.

RECHERCHE D'AUTRES AGENTS PATHOGENES / RESPONSABLES D'UNE METRITE

Les stud-books PS et AQPS imposent un dépistage sur les étalons et les juments des deux bactéries suivantes :

- Pseudomonas aeruginosa Danger sanitaire de catégorie 3** : 24395 chevaux testés, 175 positifs
- · Klebsiella pneumoniae Danger sanitaire de catégorie 3** : 24387 chevaux testés, 353 positifs

EXANTHEME COÏTAL / DANGER SANITAIRE DE CATEGORIE 3**

L'exanthème coïtal, maladie sexuellement transmissible dû à l'herpèsvirus de type 3 (HVE3), est surveillé par le RESPE depuis 2017, via une déclaration spécifique des suspicions cliniques.

5 suspicions en 2019 dans 4 foyers, dont 2 foyers confirmés dans le Rhône chez un étalon et une jument Welsh Cob (11/04/2019) et en Ariège chez une jument Paint Horse (19/04/2019).

HERPESVIROSES EQUINES TYPES 1 ET 4 (HVE1 – HVE4) / DANGER SANITAIRE DE CATEGORIE 3**

Les herpèsviroses 1 et 4, maladies hautement contagieuses, sont surveillées par le RESPE sous leurs différentes formes cliniques (respiratoire – communément appelée rhinopneumonie –, abortive et nerveuse). Dans le cadre de la reproduction, les infections à herpèsvirus de type 1 et 4 peuvent avoir un impact direct par les avortements provoqués mais aussi indirect en perturbant l'organisation de la monte, par la limitation des mouvements préconisée en cas d'épidémie (circulation importante du virus).

En 2018 un nombre inhabituellement élevé de foyers et de cas d'herpèsviroses de type 1 et 4 avait été observé par le RESPE. En 2019, un retour à la normale a été constaté, mais ces maladies restent un sujet de préoccupation pour les éleveurs : au 18/12/2019, 11 foyers d'avortement à HVE1 et 4 foyers d'avortements à HVE4 ont ainsi été confirmés au RESPE. 21 foyers d'infection à HVE1 ainsi que 34 foyers d'infection à HVE4 ont également été confirmés sur la même période.

GRIPPE / DANGER SANITAIRE DE CATEGORIE 3**

La grippe, maladie respiratoire équine parmi les plus contagieuses, est surveillée par le RESPE au travers de la surveillance du syndrome respiratoire aigu. Elle peut impacter l'organisation de la monte par la limitation des mouvements ou les mesures sanitaires qui peuvent être imposées par certains organismes de la filière en cas d'épizootie. Elle peut également causer dans de rares cas, la mort de jeunes poulains.

Après 3 années sans cas de grippe relevé en France, une nouvelle épizootie s'est déclarée en décembre 2018 jusqu'à un retour à la normale début juillet, avec l'identification d'un type de souche n'ayant pas circulé sur le territoire depuis 2009.

Comme attendu, le virus a circulé sur l'ensemble du territoire notamment pendant les mois d'hiver et touché toutes les filières. 58 foyers et 128 cas confirmés ont été comptabilisés par le RESPE.

Outre leur caractère obligatoire pour la monte dans le cadre de l'insémination artificielle ou via le règlement de certains stud-books pour la monte naturelle, la vaccination contre les herpèsviroses et la grippe reste un moyen efficace de prévention, y compris sur les éventuelles conséquences sur la reproduction.

SUIVI OFFICIEL DE LA MONTE (DONNEES SIRE)

Tous les reproducteurs mâles des principales races font l'objet d'un dépistage annuel ainsi qu'environ 10000 juments des races de course au galop. Les données sont enregistrées dans la base SIRE de l'IFCE.

Maladie recherchée	Catégorie d'animaux	Nombre d'animaux testés	Nombre de cas positifs
Anémie Infectieuse Equine	Etalons PS/AQPS	196	0
	Etalons NON PS/AQPS	1902	0
	Juments saillies par PS/AQPS	539	0
	Juments saillies par NON PS/AQPS	316	0
	Juments non saillies	2955	0
Artérite Virale Equine	Etalons PS/AQPS	299	0
	Etalons NON PS/AQPS	2814	0
	Juments saillies par PS/AQPS	10476	5
	Juments saillies par NON PS/AQPS	1861	0
	Juments non saillies	1748	0

Maladie recherchée	Catégorie d'animaux	Nombre d'animaux testés	Nombre de cas positifs
Métrite Contagieuse des Equidés	Etalons PS/AQPS	538	0
	Etalons NON PS/AQPS	3834	0
	Juments saillies par PS/AQPS	16915	0
	Juments saillies par NON PS/AQPS	2302	0
	Juments non saillies	2611	0
Métrite à Klebsiella pneumoniae	Etalons PS/AQPS	491	19
	Etalons NON PS/AQPS	2888	104
	Juments saillies par PS/AQPS	16571	150
	Juments saillies par NON PS/AQPS	2025	19
	Juments non saillies	2412	61

Maladie recherchée	Catégorie d'animaux	Nombre d'animaux testés	Nombre de cas positifs
Métrite à Pseudomonas aeruginosa	Etalons PS/AQPS	493	9
	Etalons NON PS/AQPS	2889	93
	Juments saillies par PS/AQPS	16576	51
	Juments saillies par NON PS/AQPS	2024	4
	Juments non saillies	2413	18

Source des données : RESPE – LABEO Frank Duncombe – IFCE – *Laboratoire National et Européen de référence (LNR / LRUE), Laboratoire de santé animale de l'Anses, site de Normandie

^{**} Font partie des dangers sanitaires de catégorie 1, les maladies pouvant avoir un impact sur la santé publique et/ou l'économie de la filière. Elles sont réglementées et leur gestion revient à l'Etat (services vétérinaires). Les dangers de catégorie 2 regroupent les maladies présentant un risque moindre, mais sont réglementés, avec une déclaration obligatoire auprès des services vétérinaires ; leur gestion est cependant du ressort des professionnels. Les dangers sanitaires de catégorie 3 correspondent aux maladies non réglementées, dont la gestion revient exclusivement aux professionnels de la filière.